



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2016

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - TOUS BUDGETS DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX**

Les comptes de gestion, tenus par le Comptable public pour l'année 2015 présentent un résultat cumulé de l'exercice 2015 de 13 717 441,42 €.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion des budgets de la Commune de Châteaurox pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal de la Commune de Châteaurox pour le même exercice.

- 4 - **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune de Châteaurox de l'exercice 2015, faisant apparaître un excédent net à la clôture 2015 de 7 450 398,56 euros.

- 5 - **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de l'exercice 2015, faisant apparaître un excédent net à la clôture 2015 de 103 400,66 euros.

- 6 - **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre de l'exercice 2015, faisant apparaître un excédent net à la clôture 2015 de 99 936,16 euros.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Alphonse Daudet de l'exercice 2015, faisant apparaître un excédent net à la clôture 2015 de 16 499,19 euros.

8 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 4 724 551,39 €
- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 3 158 368,91 €.

9 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES

Le Conseil municipal affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 36 500,11 €.

10 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal affecte le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 8 883,96 Euros

11 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal apporte les ajustements suivants au budget principal de la Commune de Châteauroux :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total des dépenses de fonctionnement	3 111 307 ,91
--------------------------------------	---------------

RECETTES

Total des recettes de fonctionnement	3 111 307,91
--------------------------------------	--------------

INVESTISSEMENT

RECETTES

Total des recettes d'investissement	6 933 873,39
-------------------------------------	--------------

DEPENSES

Total des dépenses d'investissement	6 933 873 ,39
-------------------------------------	---------------

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est préservé.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2016 du Budget principal de la Commune de Châteauroux.

12 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES

Le Conseil municipal procède aux ajustements suivants :

Section de Fonctionnement – Dépenses

Total des Dépenses de Fonctionnement	36 500,11
--------------------------------------	-----------

Section de Fonctionnement – Recettes

Total des Recettes de Fonctionnement	36 500,11
--------------------------------------	-----------

Section d'Investissement – Dépenses

Total des Dépenses d'Investissements	66 900,55
--------------------------------------	-----------

Section d'Investissement – Recettes

Total des recettes d'Investissement	66 900,55
-------------------------------------	-----------

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est conservé.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines.

13 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NOTRE

Le Conseil municipal procède aux ajustements suivants :

Section d'Investissement – Dépenses

Total des Dépenses d'Investissement	99 936,16
-------------------------------------	-----------

Section d'Investissement – Recettes

Total des Recettes d'Investissement	99 936,16
-------------------------------------	-----------

L'équilibre de la section d'investissement est conservé.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre.

14 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal procède aux ajustements suivants :

Section de Fonctionnement – Dépenses

Total des Dépenses de Fonctionnement	8 883,96
--------------------------------------	----------

Section de Fonctionnement – Recettes

Total des Recettes de Fonctionnement	8 883,96
--------------------------------------	----------

Section d'Investissement – Dépenses

Total des Dépenses d'Investissement	7 615,23
-------------------------------------	----------

Section d'Investissement – Recettes

Total des Recettes d'Investissement	7 615,23
-------------------------------------	----------

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est conservé.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 du budget annexe du lotissement communal Alphonse Daudet.

15 - CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal admet en non-valeur, au titre du budget principal 2016, la somme de 980,89 €, répartie comme suit :

- au titre de l'année 2013 : 105,15 €,
- au titre de l'année 2014 : 432,63 €,
- au titre de l'année 2015 : 443,11 €.

16 - INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

En application de l'article 1530 du code général des Impôts, le Conseil municipal institue une taxe annuelle sur les friches commerciales par application des taux fixés de droit, à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année d'imposition et 20 % à compter de la troisième année d'imposition et autorise Monsieur le Maire à transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques, chaque année, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par cette taxe pour permettre à l'administration fiscale l'établissement des impositions.

17 - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCCFE) - FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

Le Conseil municipal décide d'appliquer le coefficient multiplicateur de 8,50 déjà en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 sur le territoire de la commune de Châteauroux.

18 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2016 approuvé par le Conseil municipal du 17 décembre 2015.

19 - RÈGLEMENT DES CONGÉS UNIQUE POUR LES PERSONNELS DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLÉ ET DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le règlement des congés unique pour les personnels de la Ville de Châteauroux et de Châteauroux Métropole qui reprend l'ensemble des situations envisageables dans les deux collectivités et permet notamment l'intégration du don de congés.

20 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS À L'OFFICE DE TOURISME "CHÂTEAUROUX BERRY TOURISME"

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de moyens à l'Office de Tourisme « Châteauroux Berry Tourisme » pour l'année 2016.

21 - ATTRIBUTION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À UN AGENT

Un agent de la Ville, a fait une demande de protection fonctionnelle suite à sa convocation devant le Tribunal de Grande Instance de Châteauroux.

Le Conseil municipal accorde la protection fonctionnelle à un agent municipal et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en découlant.

22 - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAURoux MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité et de développement durable 2015 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux.

23 - ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le Conseil municipal approuve les offres pour les lots 1, 2 et 3 de la société ORANGE en qualité de titulaire des marchés de télécommunications suivants :

Lot 1 Téléphonie fixe et téléphonie mobile,

Lot 2 Accès internet,

Lot 3 Fourniture, installation et maintenance d'accès internet sans fil,

approuve les termes des marchés publics et leurs annexes et autorise Monsieur le Maire de la Ville de Châteauroux, à signer les marchés publics et les actes qui en découlent pour l'ensemble des membres du groupement de commandes.

24 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DANS TOUS LES CORPS D'ÉTAT

Le Conseil municipal décide de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Commune de Saint-Maur en vue de faire réaliser les interventions de travaux « tous corps d'état » dans les bâtiments, désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN, titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

25 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DES PORTAILS ET PORTES DIVERSES

Le Conseil municipal constitue un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Commune de Saint-Maur en vue de faire réaliser la maintenance préventive et curative des portails et portes diverses, désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN, titulaire et suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

26 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA MAINTENANCE DES POSTES DE RELÈVEMENT DES EAUX PLUVIALES ET À L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉSURVEILLANCE DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DES BASSINS DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Le Conseil municipal constitue un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de faire réaliser la maintenance des postes de relèvement des eaux pluviales et l'exploitation d'un système de télésurveillance des équipements électromécaniques des bassins de rétention des eaux pluviales, désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN, titulaire et suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc

du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

27 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ENTRETIEN DU DISPOSITIF DE DÉFENSE INCENDIE SUR LA VILLE DE CHÂTEAUX ET SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Le Conseil municipal constitue un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de faire réaliser l'entretien du dispositif de défense incendie sur la Ville de Châteauroux et les zones d'activités communautaires de Châteauroux Métropole, désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

28 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE DES ASCENSEURS ET APPAREILS ÉLEVATEURS

Le Conseil municipal constitue un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Commune de Saint-Maur en vue de faire réaliser la maintenance préventive et curative des ascenseurs et appareils élévateurs, désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

29 - CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la création d'une chambre funéraire située à Châteauroux, au 60 rue des Etats-Unis.

30 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE CRÉMATION PAR VOIE D'AFFERMAGE À CHÂTEAUX - AVENANT N°3

Rapport retiré de l'ordre du jour.

31 - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE LA VILLE DE CHÂTEAUX

Suite à la fusion du service Vie scolaire et du service Jeunesse au 1^{er} janvier 2015, un règlement intérieur de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville de Châteauroux a été élaboré.

Le Conseil municipal approuve le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville de Châteauroux et autorise son application au 1^{er} juillet 2016.

32 - MODIFICATION DU SECTEUR SCOLAIRE RELEVANT DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES LAMARTINE ET LE GRAND POIRIER

Le Conseil municipal approuve la redéfinition de la sectorisation scolaire suivante et décide son application dès le 1^{er} juillet 2016 :

La rue de La Margotière, l'allée des Châtaigniers, l'allée des Chênes, l'allée du Bois Mauduit et le chemin de la Touche seront désormais rattachés au secteur du groupe scolaire Le Grand Poirier.

33 - DÉSAFFECTATION DE LOGEMENTS DE FONCTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LE GRAND POIRIER APRÈS AVIS DU PRÉFET

La Préfecture de l'Indre ayant donné un avis favorable, le Conseil municipal accepte la désaffectation des anciens logements de fonction de l'école élémentaire Le Grand Poirier et les classes dans les biens relevant du domaine privé de la commune.

34 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL VAUGIRARD - DEMANDE DE SUBVENTION

La Ville de Châteauroux met à disposition de l'Association castelroussine pour la gestion des centres socio-culturels, le Centre socio-culturel Vaugirard et une partie de l'espace Lucette Harbon.

Pour améliorer l'accueil du public, la Ville souhaite réaliser des aménagements pour la halte-garderie, l'espace d'accueil, quelques bureaux et la cuisine.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Objet	Montant des dépenses H.T.	Montant des dépenses T.T.C.	Financeurs	Montants H.T.
Halte-garderie travaux	25 710 €	30 852 €	Ville de Châteauroux	10 142 €
Cuisine travaux	18 000 €	21 600 €	C.A.F.	40 568 €
Cuisine équipement	7 000 €	8 400 €		
Total	50 710 €	60 852 €		50 710 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus, autorise Monsieur le Maire, à solliciter la subvention auprès de la C.A.F., en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la Ville à prendre en charge la différence et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

35 - CONTRAT DE FINANCEMENT D'UN POSTE DE DIRECTEUR DE CENTRE SOCIOCULTUREL, DANS LE CADRE DU FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE (F.O.N.J.E.P.)

La Ville de Châteauroux est engagée depuis l'année 2008 dans le co-financement du poste de Directeur du centre socioculturel de Beaulieu, dans le cadre du F.O.N.J.E.P.

Suite à la liquidation de l'association AGMQC, il convient de signer un nouveau contrat afin que l'A.C.G.C.S. puisse bénéficier des financements prévus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les éventuels avenants.

36 - CONVENTION DE SERVICE RELATIVE AU SERVICE EXTRANET DE CONSULTATION DES RESSOURCES POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ENTRE LA VILLE ET LA MSA

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service relative au service extranet de consultation des ressources pour la prestation de service unique entre la Ville et la MSA pour les établissements petite enfance suivants : Le Jardin des Lutins, La Maison des Lutins, le multi-accueil Le Petit Poucet et l'Espace enfance Les Papillons.

37 - DON DE SURPLUS ALIMENTAIRE À L'ASSOCIATION "LE PANIER GARNI" - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention qui fixe les modalités du don de la Ville de Châteauroux à l'association "Le Panier Garni" pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2016, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

38 - ACCUEIL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE ROSA PARKS À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION ALEXANDRE DUMAS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

La convention relative à l'accueil des élèves du collège Rosa Parks à l'office de restauration Alexandre Dumas arrive prochainement à terme.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention qui sera applicable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019.

39 - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE D'ARGENTON-SUR-CREUSE

Le Conseil municipal approuve la convention avec le Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire d'Argenton-sur-Creuse pour l'année scolaire 2015 – 2016 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

40 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention d'objectifs et de financement du Relais assistants maternels établie entre la Ville de Châteauroux et la Caisse d'allocations familiales de l'Indre pour la période 2016-2019.

41 - CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE DE TOUVENT À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION DE TOUVENT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative à l'accueil des élèves du collège de Touvent à l'office municipal de restauration de Touvent avec le collège Touvent pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019.

42 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POINT DE RENCONTRE - MÉDIATION FAMILIALE

Par délibération en date du 4 février dernier, le Conseil municipal a décidé la création d'un Pôle insertion médiation dans le quartier Saint-Jean afin de proposer une offre de services de proximité dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

L'association Point de rencontre - Médiation familiale, sollicite la participation financière de la Ville pour le financement d'un emploi (4 000 euros).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Point de rencontre - Médiation familiale ainsi que les éventuels avenants.

43 - RENOUELEMENT DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (P.E.D.T.)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention établissant le Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T.) pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

44 - CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LA VILLE DE CHÂTEAUX, ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention triennale avec le C.C.A.S., ainsi que tous les documents s'y rapportant.

45 - AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE EN 2015

Le Conseil municipal prend acte du tableau récapitulatif des opérations financées en 2015 grâce à la Dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) d'un montant de 2 059 321 euros en 2015..

46 - CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUX À L'APPEL À PROJET TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Le Conseil municipal soumet la candidature de la Ville de Châteaux, avec Châteaux Métropole, à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour porter la candidature de la Ville de Châteaux.

47 - AGENDA 21 MUTUALISÉ - APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le Conseil municipal approuve le programme d'actions Agenda 21 mutualisé et adopte le modèle de fiche action.

48 - CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DE LA DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le Conseil municipal approuve les objectifs poursuivis, approuve les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de centre aquatique communautaire, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les dispositions fixées et autorise la communauté d'agglomération de Châteaux Métropole à mener la procédure de concertation, préalablement au dépôt de la demande de permis.

49 - CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LES AVENUES CHARLES DE GAULLE, DU 6 JUIN 1944 ET FRANÇOIS MITTERRAND

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Indre, la Préfecture de l'Indre, la Communauté d'agglomération Châteaux Métropole et la Ville de Châteaux pour définir les modalités de réalisation des travaux et les conditions de cession de l'emprise à prélever sur la parcelle AI 244, sise commune de Châteaux et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention et tout acte à intervenir.

50 - RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN RACINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son programme de rénovation de ses groupes scolaires, la Ville de Châteaux a décidé d'engager des travaux de rénovation de l'école élémentaire Jean Racine.

Le plan de financement s'établit ainsi :

	%	Montant
Département - FDAU	9,4	43 052,00 € HT
Région Contrat d'Agglo (50 % des dépenses éligibles)	41 %	187 780,00 € HT
Fonds de soutien	29,6 %	135 568,00 € HT
Ville de Châteauroux	20 %	91 600,00 € HT
TOTAL :		458 000,00 € HT

Le Conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la ville à prendre en charge la différence et autorise Monsieur le Maire, à signer tout acte à intervenir concernant ce dossier.

51 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2017

Le Conseil municipal applique les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Dispositifs publicitaires et préenseignes	non numériques	numériques
Superficie ≤ 50 m ²	15,40 €	46,20 €
Superficie > 50 m ²	30,80 €	92,40 €
Enseignes		
Somme des superficies ≤ 12 m ²	exonération	
Somme des superficies > 12 m ² et ≤ 50 m ²	30,80 €	
Sommes des superficies > 50 m ²	61,60 €	

52 - PARKING SAINT-LUC : CHANGEMENT DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Conseil municipal approuve le changement du Système de sécurité Incendie au parking Saint-Luc, situé rue Albert 1^{er} et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le syndic "Citya Chapelot-Pelegrin immobilier".

53 - AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DES SENIORS DANS L'ANCIENNE CAFÉTÉRIA CASINO SITUÉE COURS SAINT-LUC - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire pour l'aménagement d'une maison des seniors dans l'ancienne cafétéria « Casino » située cours Saint-Luc.

54 - CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : ATTRIBUTION DE PRIX

Le Conseil municipal autorise le jury à répartir la somme de 2 000 euros suivant le classement des candidats parmi les différentes catégories.

55 - ABATTAGE DE LA PEUPLERAIE DE L'HIPPODROME

La Ville de Châteauroux souhaite procéder à l'abattage de la peupleraie de l'hippodrome dans le courant de l'été 2016.

L'objectif principal est de mettre en sécurité le site vis-à-vis des promeneurs.

Ces différentes opérations sur ce site seront menées dans le cadre du bail emphytéotique liant la Société des Courses et la Ville de Châteauroux.

Considérant la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation de défrichement, ainsi que toutes autres pièces relatives à ce dossier.

56 - MODIFICATION DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES CITÉS DE BEAULIEU ET DE TOUVENT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention qui définit les modalités d'entretien ainsi que les engagements entre l'OPAC 36 et la Ville de Châteauroux pour l'entretien des cités de Beaulieu et de Touvent.

57 - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Le Conseil municipal institue la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et sur les ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz et applique les montants plafonds en vigueur pour la distribution et transport de gaz et pour la distribution et transport d'électricité, dans la limite d'un dixième de la redevance due au titre de l'occupation permanente par les ouvrages des réseaux de distribution.

58 - CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ TDF - HÔTEL DE VILLE

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention autorisant la mise à disposition d'une partie de la toiture de l'Hôtel de ville de Châteauroux, ainsi qu'un local technique au profit de la société TDF et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

59 - DÉNOMINATION DE LA RUE MAURICE SCHWOB

La rue Schwob présentant des plaques de rue différentes selon les intersections, le Conseil municipal dénomme cette voie : "rue Maurice Schwob, fondateur des 100 000 chemises 1838-1914".

60 - LEVÉE DE L'OPTION D'ACHAT ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ FLOBAIL

Par délibération en date du 27 mai 1994, le Conseil municipal a approuvé la réalisation du parc de stationnement souterrain de la Médiathèque.

Le financement a été réalisé au moyen d'un crédit-bail immobilier souscrit auprès de la société Flobail pour une durée de 25 ans.

Le crédit-bail prévoit en son article 25 que la commune crédit preneur doit lever l'option d'achat des biens réalisés pour une valeur résiduelle de 0.15 €.

Le Conseil municipal valide la levée d'option d'achat telle que prévue à l'article 25 du contrat de crédit-bail signé entre la Ville de Châteauroux et la société Flobail.

61 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE RUE DE VERNUSSE

Le Conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle sise rue de Vernusse, cadastrée section CM n° 334 pour une contenance de 19 a 84 ca. au prix de 13 888 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

62 - ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL COURS SAINT-LUC

Le Conseil municipal autorise l'acquisition du lot n° 37 de la copropriété « Espace commercial Saint-Luc », au prix de 60 000 € net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

63 - CESSION DE TERRAINS "LES FONTAINES" ET "LE NÔTRE" : MODIFICATION DU PRIX DE CESSION

La collectivité a récemment réalisé deux lotissements communaux dénommés "Les Fontaines" et "Le Nôtre".

Le Conseil municipal vote le prix de cession des lots à bâtir TTC avec TVA sur marge :

Les Fontaines :

Taux de TVA	Prix au m2
20 %	55,00 € et 60,00 €
5,5 %	50,17 € et 54,56 €

Le Nôtre :

Taux de TVA	Prix au m2
20 %	55,00 €
5,5 %	49,38 €

64 - CESSION D'UNE PARCELLE SISE RUE DU CHAMP AUX PAGES

Le Conseil municipal autorise la cession de la parcelle cadastrée sections DN n° 1040 et n° 1041 pour une contenance de 405 m² au prix de 26 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

65 - CESSION AU CONSEIL RÉGIONAL D'UN RELIQUAT FONCIER SIS RUE CAMILLE LÉTANG

Le Conseil municipal approuve la cession au Conseil régional du Centre – Val de Loire d'une emprise de 60 m² à prélever sur la parcelle rue Camille Létang, cadastrée section BW n° 358, sise commune de Châteauroux, au prix de 1 € avec prise en charge des frais de géomètre et notaire par la ville de Châteauroux et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

66 - CESSION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE D'UN RELIQUAT FONCIER SIS RUE CAMILLE LÉTANG

Le Conseil municipal approuve la cession au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'une emprise de 70 m² à prélever sur la parcelle rue Camille Létang, cadastrée section BW n° 358, sise commune de Châteauroux, au prix de 1 € avec prise en charge des frais de géomètre et notaire par la ville de Châteauroux et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

67 - MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN "LE FORUM" SISE 5 ALLÉE GEORGES BIZET - DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à déposer le permis de démolir du bâtiment dénommé « Le Forum », ancienne maison de quartier Saint-Jean, situé au 5 allée Georges Bizet, aujourd'hui désaffecté.

68 - MAISON D'HABITATION SISE 23 RUE JEAN NICOT - DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR

Le Tribunal de grande Instance a autorisée la Ville de Châteauroux à démolir le bâtiment sis 23 rue Jean Nicot.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir de cette maison d'habitation, qui a été détruite par un incendie.

69 - ANCIENNE MAISON DE GARDE-BARRIÈRE SISE 23 ALLÉE DE TOLIÈRE - DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir de l'ancienne maison de garde-barrière, située 23 allée de Tolière.

70 - LOCAL ASSOCIATIF DE "LA VIEILLE GAULE" SIS 49 RUE DU 3ÈME RAC - DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour entre la rue du 3^{ème} RAC et la rue de Chambon, ainsi que l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus, des bâtiments doivent être démolis.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à déposer le permis de démolir des bâtiments situés au 49 rue de Chambon actuellement occupés par l'association « La Vieille Gaule ».

71 - MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024

Le Conseil municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Le Maire,

Gil Avérous